

## NOTRE MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

### Restez connecté



## DATES IMPORTANTES

### SÉANCE D'INFORMATION

**29 mai à 19 h**

Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne  
1950, rue Provost (3<sup>e</sup> étage)

Salle Marie-Anne Blondin

 745, rue Esther-Blondin

 Halte-garderie sur place

### SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

**20 juin à 19 h**

Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne  
1950, rue Provost (3<sup>e</sup> étage)

Salle Marie-Anne Blondin

 745, rue Esther-Blondin

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR PRÉSENTER UNE OPINION ORALE OU ÉCRITE

**14 juin**

(514) 872-8510

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez  
[ocpm.qc.ca/soeurssainteanne](https://ocpm.qc.ca/soeurssainteanne)

## CONSULTATION PUBLIQUE

### RECONVERSION DE LA MAISON MÈRE DES SŒURS DE SAINTE-ANNE



### Séance d'information 29 mai 2018

Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne  
1950, rue Provost

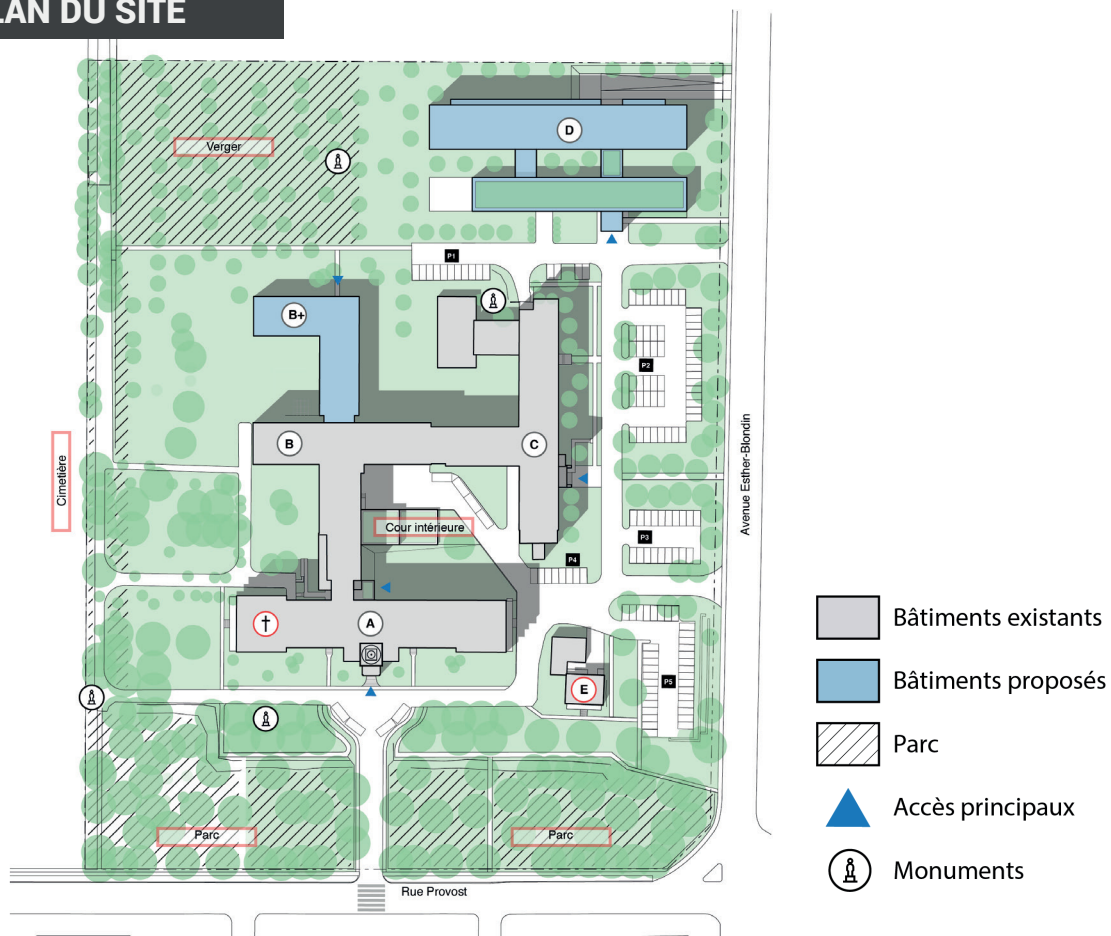
## OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation publique, menée en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, porte sur un projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation, et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne.

Ce projet déroge à plusieurs aspects du règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine, notamment en ce qui a trait au nombre d'étages maximum et au ratio de stationnement.

La réalisation du projet impliquerait également deux modifications au Plan d'urbanisme : une augmentation de la densité de construction autorisée et un changement d'affectation qui passerait de « couvent, monastère ou lieu de culte » à « secteur résidentiel ».

## PLAN DU SITE



## DOCUMENTATION

[ocpm.qc.ca/soeurssainteanne](http://ocpm.qc.ca/soeurssainteanne)

Il est aussi possible de consulter les documents imprimés au Bureau Accès Montréal de Lachine 1800, boul. Saint-Joseph (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et vendredi de 8 h 30 à 12 h) et lors des séances publiques.

## QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

### Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation  
(514) 872-8510  
documentation@ocpm.qc.ca

## LE PROJET

Le projet porte sur la reconversion à des fins résidentielles, à prédominance sociale et communautaire, de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne située à l'intersection des rues Provost et Esther-Blondin (18<sup>e</sup> av.), entre le Cimetière de Lachine et l'école secondaire Dalbé-Viau.

Une nouvelle résidence serait construite pour les sœurs sur le site. Les bâtiments existants seraient, quant à eux, prolongés par une nouvelle aile. La hauteur de ces deux nouvelles constructions ne dépasserait pas celle des bâtiments actuels.

Environ 450 unités résidentielles seraient réalisées, dont 150 pour les sœurs et 240 destinées à des personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie.

Il est aussi prévu de conserver et réhabiliter la Maison du Chapelain, de transformer la Chapelle en salle multifonctionnelle accessible au public, d'agrandir le stationnement longeant la rue Esther-Blondin, de créer des espaces à bureaux, de maintenir et mettre en valeur les espaces verts existants, et de réaliser un parc public sur le site.

